

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2019
Législature 2015 - 2020

Bureau du Conseil municipal

M. Darius AZARPEY (PLR), Président
Mme Ruth ZWYSSIG-VESTI (PDC), vice-Présidente
M. Marc FALQUET (Nouvelle Force), secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	excusé	Mme Carole LAPAIRE (PLR)
M. Norberto BIRCHLER (PLR)		Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)
Mme Alexandra de COULON (PLR)	excusée	M. Denis MAZOUER (PLR)
M. Emmanuel CURTET (PDC)		M. Jérôme PONTI (PLR)
M. François FREY (PLR)		Mme Patricia REYMOND (PLR)
Mme Fabienne GAUTIER (PLR)		M. Michel STAWARZ (Nouvelle Force) excusé
M. Anthony GIANNASI (PDC)		M. Roland SUTTER (PLR)
M. Jean-Marie HAINAUT (PLR)		Mme Claude VIQUERAT (PDC)
M. André KAE LIN (PDC)		M. Guy ZWAHLEN (PLR)

Membres du Conseil administratif

Mme Francine de PLANTA (PLR), Maire
M. Marcel GOEHRING (PLR), Conseiller administratif
Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 18h30 et prononce un discours pour sa première séance en tant que Président du Conseil municipal.

« Comme il est coutume de le faire, je commence cette présidence par quelques mots. Avant d'attaquer, j'attire votre attention sur le paquet que vous avez devant vous, qui est une petite attention que j'espère que vous apprécierez, de la part du Maire et de la présidence : ce sont des pistaches qui viennent d'un pays dont j'ai vaguement entendu parler mais qui est réputé pour ce produit, c'est l'Iran.

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, Madame le Maire et députée au Grand Conseil, Messieurs les Conseillers administratifs, Madame la Vice-Présidente, Monsieur le Secrétaire et député au Grand Conseil, Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

Ces 4 dernières années, la réputation de ma gestion du temps m'a précédé.

Ma connaissance des dossiers et du système communal à l'époque où je me suis engagé, j'avais 21 ans à l'époque, n'a pas aidé – quand on est jeune, on n'a pas forcément les bagages qu'il faut, à moins de s'appeler Anthony Giannasi – pour se saisir des dossiers qui font l'intérêt de la politique municipale.

J'ai passé du temps à vous observer, à apprendre. Vous faites partie, ici, de ceux qui m'ont le plus apporté, politiquement et en expérience, dans tous les domaines possibles. J'ai intégré le groupe, je l'ai dit, à 21 ans. On peut dire que j'ai grandi parmi vous. Vous m'avez permis de faire mes armes et je vous en remercie. Je suis persuadé que mon engagement au niveau cantonal et une grande partie de mon parcours aujourd'hui, c'est à vous que je les dois, et à notre cohésion.

Cette cohésion, elle n'aurait jamais pu exister si notre groupe n'était pas exactement celui qu'il est. D'abord, par notre configuration. Trouver un seul Conseil sur le canton dans lequel seul un côté de l'échiquier politique est représenté (surtout le bon) est très difficile.



Le PDC et le PLR, et exceptionnellement ici, la Nouvelle Force, font partie de la même famille, et nos convergences ici le prouvent. On ne le criera pas sur les toits, mais que notre PDC à nous choisisse parfois de se sacrifier au nom du Conseil municipal pour jouer le rôle de la gauche et montrer que toutes les sensibilités sont représentées ici est une belle preuve de notre fraternité.

Je vous disais que notre cohésion n'aurait jamais pu exister si notre groupe n'était pas exactement ce qu'il était. C'est aussi grâce à vos personnalités. Les regards et les rires, ici, sont complices, et je le vois encore ce soir. Je me suis toujours senti en famille avec vous et je crois que la complicité et l'esprit constructif du groupe font aujourd'hui notre force.

Cette dernière année est synonyme d'un beau dîner, dont je remercie l'hôte sans le nommer, puisque cette encore une surprise. Elle est synonyme aussi de nombreux événements et de nombreuses séances, d'un voyage que je prendrai beaucoup de plaisir à organiser avec l'aide de notre Maire, mais elle surtout synonyme du lancement de la campagne pour les municipales 2020.

Les mots qui ont précédé me poussent à espérer que cette campagne sera à notre image, à l'image de notre cohésion. J'appelle tous les groupes à faire preuve de respect et à montrer qu'on peut courir tous dans la même direction, sans jamais se tacler. Sur aucun sujet : ni sur nos crèches, ni sur la fin du plastique à usage unique, ni sur nos plages, nous ne répondrons aux attentes de nos communiens en nous bousculant les uns les autres, ni ici, ni sur les réseaux sociaux, ni dans la rue. Et je vous remercie déjà, tous, pour cette autre aventure, en dehors de celle de ma présidence, que nous vivrons ensemble.

Ce soir, je tiens à vous dire aussi que je suis particulièrement honoré de la confiance que vous m'avez donnée, en m'élisant à l'unanimité lors du dernier Conseil. Je vous ai remercié une première fois le lendemain de l'élection sur le plateau d'un certain Pascal Décaillet qu'il m'est arrivé de croiser une ou deux fois, et je vous remercie à nouveau du fond du cœur ce soir.

Avant de continuer la séance, et je vous rassure, elle sera courte, je tiens à remercier ma prédécesseure, Béatrice Leitner-Riat, pour l'année écoulée, pour ses bons conseils et pour son écoute toujours attentive et affective et souhaiter tout le courage du monde à Ruth Zwyssig-Vesti et à Marc Falquet qui travailleront avec moi, et à qui, me connaissant, je risque de donner au minimum de quoi s'occuper.

Et évidemment, je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal du 25 juin 2019. Merci.»

Applaudissements.

Il annonce que Madame de COULON, ainsi que Messieurs AMBROSETTI et STAWARZ sont excusés. Monsieur BIRCHLER devrait arriver avec un peu de retard.

M. le Président offre à chaque Conseiller municipal, ainsi qu'aux Conseillers administratifs, une petite attention.

Mme de PLANTA, au nom du Conseil administratif, souhaite féliciter M. AZARPEY pour son premier discours en tant que Président du Conseil municipal. Elle relève qu'il est le plus jeune de cet hémicycle et probablement le plus jeune Président du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive. Elle ajoute qu'il a débuté à 21 ans et, aujourd'hui, du haut de ses 26 ans il est Président du Conseil municipal d'une commune importante du canton de Genève. Elle salue son parcours politique et souligne sa qualité d'observateur, son humilité et sa discrétion. Elle indique qu'il est engagé au niveau cantonal et peut-être bientôt au niveau fédéral puisqu'il est candidat au Conseil National. Elle ajoute à ses qualités une aisance et une connaissance de la géopolitique qui ne sont plus à démontrer, pour preuve ses nombreuses apparitions sur les plateaux de télévision. Elle conclut par le plaisir et le privilège en tant que Maire de leur collaboration future durant cette année. Elle le remercie de son engagement en lui souhaite une belle année de présidence.

Applaudissements.



M. le Président remercie et passe au premier point de l'ordre du jour.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Courrier du 23 mai 2019 relatif à la plage de la Nymphé

M. le Président mentionne la réception d'un courrier du 23 mai 2019 reçu de la part de M. Pierre-André Leisi de Veyrier, concernant l'accès de la plage de la Nymphé et son traitement par le Conseil administratif. Par ailleurs, il précise que l'ensemble des courriers reçus concernant les accès aux plages ont été évoqués lors de la commission Environnement et développement durable du 17 juin 2019.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MAI 2019

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le procès-verbal de la séance du 22 mai 2019. Comme ce n'est pas le cas, il passe au vote d'approbation.

Par 14 oui et 2 abstentions, le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 22 mai 2019 est approuvé.

M. le Président remercie l'assemblée et poursuit l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

– Culture et loisirs du 16 mai 2019

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

Par 15 oui et 1 abstention, le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Culture et loisirs du 16 mai 2019.

Soutien de la commune à « l'Association Sourire aux livres »

M. le Président demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission Culture et loisirs relatif au soutien de la commune à « l'Association Sourire aux livres ».

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent le soutien de la commune à « l'Association Sourire aux livres » pour l'organisation du Festival du Livre à Collonge-Bellerive (LAC) les 5 et 6 juin 2020 à la ferme de Saint-Maurice et l'attribution d'une subvention de 15'000 F pour la réalisation de cet événement, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte le soutien de la commune à « l'Association Sourire aux livres » pour l'organisation du Festival du Livre à Collonge-Bellerive (LAC) les 5 et 6 juin 2020 à la ferme de Saint-Maurice et l'attribution d'une subvention de 15'000 F pour la réalisation de cet événement.

Applaudissements du public.

M. le Président passe la parole à M. THORENS.



M. THORENS tient à préciser que la décision finale sera prise lors de l'approbation du budget 2020.

M. le Président remercie M. THORENS et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA relève une présence très féminine dans la salle ce soir ! Elle avait imaginé que c'était en l'honneur du nouveau Président, mais comprend que c'est pour soutenir le projet « Sourire aux livres » !

Dixième anniversaire du Festival Antigél

M. le Président demande à Mme GAUTIER de lire le préavis de la commission Culture et loisirs relatif au dixième anniversaire du Festival Antigél.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'attribuer une subvention de 20'000 F pour l'organisation d'un événement spécial sur la commune dans le cadre des événements organisés pour le dixième anniversaire du Festival Antigél en janvier ou février 2020, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 20'000 F pour l'organisation d'un événement spécial sur la commune dans le cadre des événements organisés pour le dixième anniversaire du Festival Antigél en janvier ou février 2020.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Scolaire du 23 mai 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Scolaire du 23 mai 2019.

M. le Président indique que l'encadré voté par la commission Scolaire concernant la subvention pour contribuer au projet « Facile Tickets », qui a pour but la réservation en ligne des repas de la cantine du cycle de Bois-Caran, a aussi été préavisé par la commission des Finances du 27 mai 2019. Les deux commissions n'ont pas voté le même montant de subvention (4'500 F pour la Scolaire et 5'000 F pour la Finances). Comme le montant de 5'000 F de dépassement du budget 2019 a été intégré dans la délibération 19-19, il propose de voter cet élément dans le cadre de cette délibération 19-19.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique au public que ceux qui le désirent peuvent quitter la salle, car il est vraisemblable qu'ils soient venus pour le point précédent.

Une grande majorité du public quitte la salle.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et passe au rapport suivant.

– **Finances du 27 mai 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.



A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 27 mai 2019.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Aménagement du 4 juin 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Aménagement du 4 juin 2019.

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Routes et infrastructures du 5 juin 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport et donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE demande une précision à la page 4 sur les travaux au chemin des Rayes et les différents travaux prévus cet été. Elle indique qu'il est mentionné une fois que le chemin du Plumajet sera mis en sens unique provisoirement (sens montée) et plus loin que la ligne B sera déviée dans les deux sens par le chemin du Plumajet. Elle demande si cela veut dire que les voitures seront à sens unique, mais que la ligne B pourra circuler dans les deux sens.

Mme de PLANTA répond par l'affirmative.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 5 juin 2019

M. le Président passe au rapport suivant.

– **Finances du 11 juin 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport et donne la parole à M. CURTET.

M. CURTET indique qu'à la page 3, il est question d'un réel développement du potentiel de l'affaire, soit un IUS de 0.8 en vigueur. Il demande si ce taux de 0.8 est bien l'état actuel.

M. le Président donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI

Mme ZWYSSIG-VESTI indique qu'en effet selon le PLQ le taux est de 0.64.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que l'information vient de la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive (FICB).

M. le Président donne la parole à Mme ZWYSSIG-VESTI.

Mme ZWYSSIG-VESTI précise que sur le site internet du Canton, le PLQ indique un IUS de 0.66.



Mme de PLANTA se pose la question de savoir s'il y a un report de droit à bâtir. Elle précise qu'elle va vérifier ce taux et reviendra avec une réponse.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Finances du 11 juin 2019.

M. le Président indique que les deux encadrés relatifs au projet d'acquisition et du financement du projet R33 par la FICB font l'objet d'une résolution qui sera votée au point 5 de l'ordre du jour. Les encadrés relatifs à l'acquisition des parcelles propriétés du TCS, à l'autorisation d'acquisition d'un terrain par la Fondation de la Pallanterie et aux dépassements du budget 2019 font l'objet de délibérations qui seront traitées au point 4 de l'ordre du jour.

Octroi à la commune de Corsier d'une subvention d'investissement pour le projet de rampe de mise à l'eau à Corsier-Port.

M. BIRCHLER n'étant pas encore arrivé, **M. le Président** demande à M. HAINAUT de lire le préavis de la commission des Finances relatif à l'octroi à la commune de Corsier d'une subvention d'investissement pour le projet de rampe de mise à l'eau à Corsier-Port.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui acceptent d'octroyer à la commune de Corsier une subvention d'investissement d'un montant maximum de 760'000 F, correspondant à 50% du coût net du projet de la rampe de mise à l'eau à Corsier-Port, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte d'octroyer à la commune de Corsier d'une subvention d'investissement d'un montant maximum de 760'000 F, correspondant à 50% du coût net du projet de la rampe de mise à l'eau à Corsier-Port.

Participation de la commune aux travaux d'enfouissement sur les parcelles privées des riverains du chemin des Champs-de-Chaux

M. le Président demande à M. HAINAUT de lire le préavis de la commission des Finances relatif à la participation de la commune aux travaux d'enfouissement sur les parcelles privées.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : «Que celles et ceux qui acceptent la participation de la commune aux travaux d'enfouissement sur les parcelles privées des riverains du chemin des Champs-de-Chaux pour un montant total de 71'000 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (16 oui), le Conseil municipal accepte la participation de la commune aux travaux d'enfouissement sur les parcelles privées des riverains du chemin des Champs-de-Chaux pour un montant total de 71'000 F.

M. le Président donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN demande des précisions sur le dossier d'enfouissement des lignes téléphoniques et l'obligation contraignante de la disparition des poteaux, ainsi que le degré de participation de Swisscom, respectivement des SIG, à ce genre de travaux vu qu'ils sont les principaux bénéficiaires de ces installations. Il fait référence à une motion votée au Grand Conseil à ce sujet.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA précise que la commission a été plus vite que les travaux cantonaux qui sont plus lents. Elle ajoute que dans le cas d'une motion, cela n'est aucunement contraignant, il s'agit plutôt d'un geste intentionnel, mais qui n'est souvent pas suivi d'effets. Elle précise que le Conseil

administratif avance sur les recommandations et les libérations de fonds que lui donne la commission des Finances, donc finalement uniquement avec l'argent de la commune. Elle conclut sur le fait que s'il y a une volonté d'enfouir ces lignes, il s'agit de la manière la plus efficace de procéder.

M. le Président donne la parole à M. ZWAHLEN

M. ZWAHLEN demande que la commission Routes et infrastructures se penche sur ce problème, car il constate que les poteaux sur les trottoirs des routes de Thonon et d'Hermance sont certes peu esthétiques, mais surtout dangereux ! Il indique que ces routes sont très fréquentées, entre autres par des bus, et les trottoirs par des élèves. Comme la place sur les trottoirs est très limitée, il craint qu'un jour un accident se produise.

Mme de PLANTA ne pense pas que la commission Routes et infrastructures puisse apporter un plus. Elle ajoute qu'il a été décidé, avec le Département technique, de s'adresser directement aux Services industriels et à Swisscom pour leur faire part de cette problématique.

M. le Président remercie Mme de PLANTA et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET indique qu'il n'y a pas de motion qui demande l'enfouissement des lignes téléphoniques. Par contre, il fait référence à la motion du Grand Conseil (2405) demandant que la part des bénéfices des Services industriels de Genève, dévolue aux collectivités publiques propriétaires, respecte la constitution de la République et canton de Genève et que son utilisation contribue à la limitation du réchauffement climatique. Il précise que dans cette motion, il y a des suggestions pour enfouir les lignes téléphoniques.

M. le Président remercie M. FALQUET et donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN indique qu'il lui semble qu'il y avait bien eu une motion qui avait reçue l'approbation du Grand Conseil demandant la disparition des poteaux sur les trottoirs.

M. le Président donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI a fait de rapides recherches. Il explique qu'il existe au niveau national une motion pour l'enfouissement des lignes à haute tension, ce qui ne concerne pas la commune. La motion 2405, citée par M. FALQUET, est passée au vote le 31 janvier dernier et a été rejetée par 59 non contre 24 oui. Il ajoute que la commission Routes et infrastructures étudie avec intelligence ces cas et profite de la synergie des travaux de l'Etat et des Services industriels.

M. le Président remercie M. GIANNASI.

M. BIRCHLER arrive à 19h10

Parcelle No 8216, propriété du canton de Genève (point de récupération de Collonge), au prix mentionné de 800 F / m2

M. le Président demande à M. HAINAUT de lire le préavis de la commission des Finances relatif à l'acquisition de la parcelle No 8216, propriété du canton de Genève (point de récupération de Collonge), au prix mentionné de 800 F / m2.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la proposition d'acquérir la parcelle No 8216, propriété du canton de Genève (point de récupération de Collonge), au prix de 800 F / m2, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la proposition d'acquérir la parcelle No 8216, propriété du canton de Genève (point de récupération de Collonge), au prix de 800 F / m2.
--



M. le Président passe au rapport suivant.

– **Environnement et développement durable du 17 juin 2019**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant le rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver le rapport.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 17 juin 2019.

Subvention de 100 F pour les résidents qui souhaitent participer au programme des Eco-Conseillers « Visites-Villas »

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à la subvention de 100 F pour les résidents qui souhaitent participer au programme des Eco-Conseillers « Visites-Villas ».

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'attribuer une subvention de 100 F par audit réalisé chez des résidents de Collonge-Bellerive pour la réalisation d'une analyse de la capacité thermique de leur maison, dans le cadre du nouveau programme « Visites – Villas », lèvent la main. »

Par 15 oui et 2 absentions, le Conseil municipal accepte d'attribuer une subvention de 100 F par audit réalisé chez des résidents de Collonge-Bellerive pour la réalisation d'une analyse de la capacité thermique de leur maison, dans le cadre du nouveau programme «Visites – Villas ».

Budget supplémentaire de 17'000 F en dépassement du budget 2019 pour la réalisation des travaux d'entretien des places de jeux.

M. le Président demande à M. ZWAHLEN de lire le préavis de la commission Environnement et développement durable relatif à l'attribution d'un budget supplémentaire de 17'000 F en dépassement du budget 2019 pour la réalisation des travaux d'entretien des places de jeux.

Après lecture du préavis, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent d'attribuer un budget supplémentaire de 17'000 F en dépassement du budget 2019 pour la réalisation des travaux d'entretien des places de jeux, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte d'attribuer un budget supplémentaire de 17'000 F en dépassement du budget 2019 pour la réalisation des travaux d'entretien des places de jeux.

M. le Président donne la parole à M. SUTTER.

Commission Sports du 20 mai 2019

M. SUTTER relève une erreur dans le procès-verbal de la commission Sports du 20 mai 2019. Il est indiqué comme étant présent alors qu'il avait été remplacé par Mme GAUTIER.

M. le Président aborde le point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

19-17 Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'490'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive, sises au chemin de la Bise, propriétés de TCS Training & Loisirs SA.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-17.

A l'unanimité (18 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'490'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive, sises au chemin de la Bise, propriétés de TCS Training & Loisirs SA.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-17.

Après lecture de la délibération, **M. le Président** donne la parole à M. ZWAHLEN.

M. ZWAHLEN souhaite préciser ne plus avoir plus de rôle décisionnel au sein du TCS, au niveau cantonal ou fédéral.

Comme il n'y a plus de remarques, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-17 : « Que celles et ceux qui approuve la délibération 19-17, lèvent la main. »

A l'unanimité (18 oui, le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-17 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'490'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N° 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive, sises au chemin de la Bise, propriétés de TCS Training & Loisirs SA.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA remercie l'hémicycle d'avoir accepté cette délibération, dont les discussions ont débuté en 2015. Elle ajoute que la patience et la persévérance portent souvent leurs fruits. En revanche, elle souligne qu'un long chemin reste à parcourir, car tout ceci est conditionné à une modification du plan de site. Elle espère que ce dossier qui lui tient à cœur sera abouti avant la fin de son mandat au sein de la commune !

M. le Président remercie Mme de PLANTA et passe à la délibération suivante.

19-18 Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 682'920 F, la parcelle non bâtie N° 5180, feuille 84, de 3'794 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de M. Rémy Roy

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-18.

A l'unanimité (18 oui, le Président a voté), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-18 relative à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 682'920 F, la parcelle non bâtie N° 5180, feuille 84, de 3'794 m2, sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de M. Rémy Roy.

M. le Président demande à Mme ZWYSSIG-VESTI de lire la délibération 19-18.



Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-18 : « Que celles et ceux qui acceptent la délibération 19-18, lèvent la main. »

Par 17 oui et 1 abstention (le Président a voté), le Conseil municipal approuve la délibération 19-18 relative à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 682'920 F, la parcelle non bâtie N° 5180, feuille 84, de 3'794 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de M. Rémy Roy.

M. le Président donne la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA précise que la délibération qui vient d'être votée concerne la première parcelle de la nouvelle partie de l'extension de la zone « Pallanterie Sud ». Elle salue la rapidité et l'efficacité de la Fondation de la Pallanterie. Elle rappelle qu'il n'y a pas longtemps se posait la question de savoir si le fait de découvrir le passage du gazoduc au milieu du périmètre du terrain permettait de continuer le chantier. Depuis lors, non seulement le gazoduc a été déplacé, mais un déclassement d'une surface importante a été obtenu !

Elle ajoute que les représentants de la Fondation de la Pallanterie, que sont M. PONTI et elle-même, remercient pour la confiance accordée par les communes.

M. le Président passe à la délibération suivante.

19-19 Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 247'200 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette délibération et donne la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING rappelle que la commission des Finances a préavisé favorablement l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 pour un montant de 297'200 F. Il indique que la délibération présentée ce soir prévoit un montant de 247'200 F. En effet, il explique que le montant de 50'000 F destiné à l'aménagement de la cure pour accueillir le nouveau service social a été retiré, car ce montant sera certainement supérieur et ce dépassement sera abordé lors de la commission conjointe Finances et Bâtiments et logement du 26 août prochain.

De plus, il souhaite proposer un amendement à cette délibération, afin d'augmenter le montant des dépassements 2019 à 262'200 F. Il explique qu'un montant de 10'000 F est à ajouter aux 10'000 F initialement votés par la commission pour l'achat supplémentaire de cartes d'accès aux plages, vu leur succès (877 cartes ont déjà été écoulées) ; le montant total de ce dépassement est donc de 20'000 F.

Il y a également un surcoût de 5'000 F sur le montant de 20'000 F destiné à la demande urgente de la Société de Sauvetage Bellote-Bellerive suite à un moteur de la vedette défectueux ; le montant total de ce dépassement est donc de 25'000 F. Il précise que le bateau, actuellement en réparation, devrait être à nouveau fonctionnel la semaine suivante.

Il conclut donc qu'un montant de 15'000 F est à ajouter aux 247'200 F initialement prévus, ce qui fait un nouveau total de 262'200 F.

Comme il n'y a plus de remarques ou questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter l'entrée en matière sur cette délibération 19-19.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 19-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 247'200 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

M. le Président demande à l'assemblée de voter l'amendement de la délibération 19-19 tel que proposé par M. GOEHRING, soit d'augmenter le montant total des dépassements 2019 de 247'000 F à 262'200 F.



A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte l'amendement de la délibération 19-19, soit d'augmenter le montant total des dépassements 2019 de 247'000 F à 262'200 F.

M. le Président demande à M. FALQUET de lire la délibération 19-19.

Après lecture de la délibération, et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** demande à l'assemblée de voter la délibération 19-19 : « Que celles et ceux qui acceptent la délibération 19-19, lèvent la main. »

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 19-19 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 262'200 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RÉSOLUTION

19-04 Résolution relative au projet de la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive (FICB) d'acquisition et de financement de l'ensemble résidentiel « Les Crêts de Vézenaz », sise chemin des Rayes 33, parcelles N° 8740 et 7466, de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant cette résolution 19-04 et donne la parole à M. FALQUET.

M. FALQUET relève qu'il s'agit d'un sujet délicat qui mérite que les choses soient faites dans les règles. Il indique ne pas avoir pu s'entretenir avec M. STAWARZ du groupe Nouvelle Force pour des raisons de maladie et de plus, des compléments d'information ont été reçus seulement hier soir. Pour ces raisons, il a donc demandé aux membres du bureau du Conseil municipal d'en discuter et dans sa majorité, il informe que le bureau du Conseil municipal a décidé de demander le report de ce vote au mois de septembre. Cette recommandation de la majorité du bureau est liée à la complexité du dossier et la réception tardive de documents, notamment les annexes, dont il n'a pu prendre connaissance. Par ailleurs, il ajoute que ceci n'est pas conforme au règlement du Conseil municipal selon l'art. 37.

M. le Président précise que ce report est une recommandation de la majorité du bureau du Conseil municipal et propose de suspendre la séance avant de voter l'ajournement du vote de cette résolution. Il donne la parole à M. PONTI.

M. PONTI demande quelles seraient les conséquences en cas d'ajournement de ce vote.

M. le Président donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI précise que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée le 2 septembre et que, selon l'étude des documents remis, le projet de vente est valable jusqu'au 30 septembre, il devrait donc être possible d'ajourner ce vote. En revanche, il ajoute être étonné de la position du bureau du Conseil municipal qui se contente d'émettre une recommandation puisque les documents sont clairement datés ; la délibération est datée du 21 juin et l'exposé des motifs daté du 24 juin.

M. le Président donne la parole à Mme LAPAIRE.

Mme LAPAIRE indique que ce vote est important pour la Fondation immobilière communale de Collonge-Bellerive (FICB), afin qu'elle puisse effectuer un travail complet durant l'été, trouver les financements, négocier les taux,... et faire une offre sérieuse. Si le vote est effectué au mois de septembre, elle n'aura pas pu faire tout ce travail.

De plus, elle précise à M. FALQUET qu'il était présent à la commission des Finances du 11 juin dernier et aurait pu alors en discuter rapidement avec son collègue.

M. le Président propose de suspendre la séance.

A 19h30, la séance est suspendue.

Reprise de la séance.

M. le Président donne la parole à M. HAINAUT.

M. HAINAUT indique que les règles de formes sont des règles qui protègent les minorités. Comme le règlement n'a pas été formellement respecté en termes de délais, il indique que par conséquent le groupe PLR, respectueux des minorités, votera en faveur du report du vote, comme le bureau l'a demandé.

Cependant, il tient à préciser qu'il regrette cette démarche dilatoire, alors que le sujet est traité depuis plus de six mois et que cela ne reflète pas la qualité des débats de cet hémicycle. Il ajoute que ce report rejette sur les services municipaux, d'une manière totalement injuste et inélégante, la responsabilité de ne pas pouvoir voter ce jour, surtout lorsqu'il pense aux efforts de la Secrétaire générale et de toute l'équipe des services municipaux. Il ne pensait pas revoir ce type de manœuvre politique depuis qu'il a quitté le Conseil municipal de la ville de Genève. Il précise à l'attention de l'administration communale que le groupe PLR ne lui tiendra pas rigueur pour cet incident.

Par ailleurs, il indique que le sujet a été préavisé favorablement par la commission des Finances lors de sa dernière séance, sujet dont les contours sont connus, et qui traite plus d'une question de confiance, que d'une question de bâtiment. Il précise que la confiance est non seulement envers le Conseil municipal, mais également envers les autres. La question était de savoir ce que le Conseil municipal voulait pour la fondation immobilière qu'il a créée, mais également celle d'utiliser les fonds pour un but prévu en respectant les formes voulues pour la fondation. Ces formes sont celles d'une personnalité juridique indépendante, dotée d'un organe qui a ses propres responsabilités, organe dont la composition a été désignée par cet hémicycle.

Il conclut en disant que la seule question qui se posait ce soir était de savoir si cet hémicycle se faisait confiance par rapport à cette fondation, ainsi qu'au Conseil de Fondation. En tant que Président de la commission des Finances depuis quatre ans, il indique avoir dû apprendre à faire confiance aux différentes commissions. Il précise que dans le cas présent, il s'agit de faire confiance à un Conseil de fondation que le Conseil municipal a élu et qui travaille dans l'intérêt de la commune. Il conclut sur le fait qu'avant de voter sur un projet immobilier, il s'agissait de faire confiance au Conseil de fondation, mais il respecte le report du vote. Il indique qu'il s'assurera que tout soit en ordre pour la prochaine séance du Conseil municipal, les documents auront été mis à disposition largement avant, vu qu'ils ont déjà été transmis.

M. le Président remercie M. HAINAUT et donne la parole à M. KAELIN.

M. KAELIN comprend la position du Président de la commission des Finances, mais précise que ce dossier est très complexe et implique de nombreux éléments. Il ajoute que ce sujet a nécessité de nombreuses heures de discussion pendant cette commission. Pour lui un temps de réflexion est nécessaire. Par ailleurs, il rappelle qu'une série de questions ont été posées, mais n'ont pas reçu de réponses.

M. le Président demande s'il y a d'autres questions. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de voter sur l'ajournement du vote de cette résolution 19-04.

A l'unanimité (17 oui), le Conseil municipal décide de traiter la résolution 19-04 lors de la séance du Conseil municipal du 2 septembre 2019.

6. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions et passe la parole à M. CURTET.



Entretien du passage public entre le CCCV et le chantier de « La Station »

M. CURTET indique que lors de la séance du 8 mai dernier, lors du traitement de la délibération 19-10 relative à la subvention d'investissement de CAPRI 2 SA pour le passage entre le CCCV et anciennement « la Station », il avait demandé des précisions sur le niveau d'entretien du passage public. Il indique que M. THORENS lui avait répondu que la commune participerait à l'entretien et au nettoyage de ce passage. Il ajoute que dans la séance du 19 décembre 2017, lors du traitement de la délibération 17-30 concernant la cession de droits sur la parcelle N°8096, M. KAELIN avait demandé si la commune prendra en charge pour moitié le nettoyage et balayage du passage, ainsi que les frais d'électricité ou seulement les frais d'éclairage. M. THORENS avait répondu que seul les frais d'éclairage seraient pris en charge. Il demande donc ce qu'il en est finalement.

M. le Président passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS répond que la commune prendra également en charge une partie des frais de nettoyage.

Eclairage public au chemin du Pré-d'Orsat

M. CURTET rappelle avoir posé une question lors du dernier Conseil municipal sur l'éclairage public au chemin du Pré-d'Orsat, entre le Quadrilatère et la route d'Hermance. Mme de PLANTA avait répondu que ce manque était avéré et que le Département technique s'en occuperait rapidement. Il constate que l'éclairage n'est toujours pas posé.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que le mât a été commandé.

Droit de superficie bâtiment blanc-bleu

M. CURTET demande où en est le droit de superficie pour le chantier naval du bâtiment blanc-bleu dont le vote avait eu lieu dans l'urgence au mois de décembre dernier.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que le Conseil administratif a fait faire une étude financière à une société spécialisée et elle rencontre les responsables du chantier naval la semaine prochaine pour leur faire une proposition chiffrée.

Fontaine du chemin de Mancy

M. CURTET indique que la fontaine du chemin de Mancy ne fonctionne plus et en demande la raison.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que le Département technique s'en occupera dès qu'il aura un moment.

Circulation des voitures sur le chemins vers Rouelbeau

Mme GAUTIER rappelle que Mme de PLANTA avait informé que les petites routes vers Rouelbeau seraient fermées à la circulation le week-end pour des raisons de sécurité et afin de laisser la voie libre aux vélos et piétons. Elle constate que ces routes ne sont toujours pas fermées aux voitures.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique qu'il y a des divergences avec la commune de Meinier sur quelles routes fermer. La volonté de fermer l'une de ces routes et de faire le tour par la Pallanterie n'a pas été

partagée par la commune de Meinier. Elle conclut sur le fait qu'il faut l'accord des deux communes pour fermer une route qui se trouve sur les deux territoires.

Arbres devant la nouvelle voirie à La Pallanterie

M. FALQUET indique que les arbres plantés devant la voirie à la Pallanterie n'ont visiblement pas été assez arrosés et certains ont déjà séchés. Il demande qui se charge de l'arrosage.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique qu'en principe lors d'une nouvelle plantation d'arbre c'est la société qui a planté l'arbre qui est garante la première année, y compris l'arrosage. Elle rappelle qu'il y avait eu le même problème devant l'épicentre. Elle se renseignera et reviendra sur cette question.

Orage du 16 juin 2019

M. KAELIN revient sur l'orage du 16 juin dernier et demande s'il y a une estimation des dégâts sur la commune, notamment si des arbres sont tombés suite aux inondations.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que de nombreux arbres sont tombés. Il indique que la commune de Collonge-Bellerive a été particulièrement touchée, notamment la région du Sous-Cherre et du bas du Nantet. Il précise que les nouvelles constructions au chemin Sous-Cherre ont été réalisées, en connaissance de cause, en zone inondable ; les propriétaires étaient donc parfaitement au courant des risques encourus.

Il ajoute qu'il y a eu pratiquement 90 interventions de la compagnie des sapeurs-pompiers de la compagnie de Collonge-Bellerive avec les compagnies avoisinantes. Elles ont travaillé jusqu'à plus de 3h30 du matin, pour recommencer à 7h30 du matin jusqu'au dimanche soir. Il ajoute que la majorité des interventions concernaient des inondations à la fois de bâtiments communaux et de bâtiments privés. La compagnie est en train de faire un décompte précis de tous les dégâts. Il profite de remercier les compagnies volontaires de leur intervention durant tout ce week-end, car le SIS était débordé.

M. le Président remercie M. GOEHRING et passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS précise que les bâtiments communaux ont été fortement touchés, notamment la crèche avec plus de 40 cm d'eau en sous-sol. Ceci a fortement impliqué les sapeurs-pompiers, mais également la direction afin de permettre aux enfants d'accéder aux locaux le lundi. Outre les pompiers, il remercie l'ensemble des concierges, de la voirie et des membres du service des bâtiments pour leur proactivité durant le week-end, afin que tout soit en ordre pour le lundi matin.

Véhicule de sécurité garé sur le trottoir devant Manor

Mme LEITNER-RIAT demande si la commune a pris contact avec la police municipale, car la voiture d'une société de surveillance se gare toujours sur le trottoir devant Manor, au mépris des passants.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que cela a été rapporté à la Police municipale. Il se charge de voir pourquoi ce problème perdure.

Point de récupération - fermeture des portes

M. ZWAHLEN demande s'il serait possible d'automatiser la porte des points de récupération, afin d'éviter d'engager des sociétés privées de sécurité.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA explique que la commune souhaite qu'une société de sécurité ou la voirie soient présentes pour fermer les portes, car elles en profitent pour vérifier l'état de propreté des points de récupération.

Plage de la Nymphé

M. FALQUET demande s'il y a possibilité pour la plage de la Nymphé d'obtenir une clé pour une ancienne habitante de Collonge-Bellerive, âgée et handicapée.

M. le Président passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA propose qu'une personne de la commune l'accompagne.

M. FALQUET répond avoir entendu dire qu'une personne au sein de l'administration étudiait les exceptions pour des cas particuliers.

M. le Président passe la parole à M. THORENS.

M. THORENS indique qu'il n'y aura pas d'exception, mais un bilan sera fait en fin de saison.

Point de récupération - route d'Hermance

Mme LEITNER-RIAT indique avoir observé deux véhicules qui entraient en sens inverse dans le point de récupération de la route d'Hermance. Elle demande si la commune peut intervenir.

M. le Président passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING répond que les panneaux indiquant le sens interdit sont clairs.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

7. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Orage du 16 juin 2019

M. ZWAHLEN demande que des remerciements écrits soient formellement adressés par le Conseil municipal à la compagnie des sapeurs-pompiers de la commune et des communes voisines. Pour avoir fait appel à eux, il indique qu'ils ont fait un travail extraordinaire.

M. le Président indique que le bureau fera une lettre de remerciements. Il passe la parole à M. GOEHRING.

M. GOEHRING précise que toutes les compagnies ont été remerciées par écrit par le Conseil administratif.

Report de la résolution 19-04

M. GIANNASI revient sur la décision de reporter la résolution 19-04. Il n'a pas apprécié le discours et précise que la demande de report est justifiée par le fait qu'une décision qui émane d'un dossier complexe, qui mérite réflexion, mérite également d'y prendre le temps nécessaire. Il ajoute que c'est un principe qu'il tient à faire valoir. Il s'adresse à tous les présidents de commission et des commissaires, car il a l'impression que des sujets sont traités en grande urgence alors qu'il n'y a pas de raisons, des séances de commission sont convoquées quelques heures avant, alors qu'à l'inverse, pour des sujets massifs, le règlement est contourné parce qu'il faut aller vite. Il conclut sur la

nécessité de prendre le temps de réfléchir et d'avoir un projet construit dans les limites du règlement, afin de continuer à travailler tout parti confondu dans une bonne intelligence.

Bilan des dossiers de naturalisation

M. BIRCHLER fait part du bilan des dossiers de naturalisation.

« Monsieur le Président du Conseil municipal, Madame la vice-Présidente du Conseil municipal, Monsieur le secrétaire du Conseil municipal et député au Parlement de la République et Canton de Genève, Madame le Maire et députée au Parlement de la République et Canton de Genève, Messieurs les Conseillers administratifs, Mesdames et Messieurs membres du Conseil municipal, Chers collègues et camarades,

Conformément à la teneur de l'article 10, alinéa 3 de la LAC (Loi sur l'administration des communes), j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur l'objet des travaux concernant les dossiers de naturalisation pour l'année de législature écoulée.

Entre le 01.06.18 et le 31.05.19 les commissaires chargés des visites de naturalisation ont été saisi de 34 dossiers, soit une augmentation de 70% par rapport à l'exercice précédent.

Lors des huis-clos des séances du Conseil municipal du 25.09.18, du 30.10.18, du 13.11.18 et du 18.12.18, du 11.03.19, du 08.05.19 et du 22.05.19, 32 dossiers ont reçu un préavis favorable. Lors du huis-clos qui suivra la séance du Conseil municipal de ce jour, les deux derniers dossiers reçus durant l'exercice seront préavisés. En outre, le premier dossier de l'exercice en cours sera également préavisé ce soir.

La durée moyenne pour le traitement des dossiers est de 2,6 mois (entre sa remise à votre serviteur jusqu'au vote du préavis par le Conseil municipal), en légère hausse par rapport à l'année dernière. Ceci s'explique sûrement par l'augmentation du nombre de dossiers reçus. Le dossier le plus rapide a été traité en 16 jours (nouveau record), le plus long a mis 5,5 mois, pause estivale incluse.

Selon l'article 210 de la CST-GE « Al. 1 L'Etat facilite l'accueil, la participation et l'intégration des personnes étrangères. Al. 2 Il facilite leur naturalisation. La procédure est simple et rapide. » nous devons garantir la célérité du traitement des dossiers, c'est-à-dire que nous avons un délai maximal de trois mois entre la réception du dossier à la mairie et la délivrance du préavis. Ceci pour assurer la bonne gouvernance dans le traitement des dossiers.

Cette année l'exercice a été moins bien réussi que l'année précédente : en effet il y a eu 8 dossiers avec lesquels nous avons dépassé cette limite de trois mois. Si on tient compte de la pause estivale, il n'en reste que quatre, soit un peu moins de 10% des dossiers pour lesquels nous dépassons le délai prescrit.

Ces 34 dossiers ont amené 45 nouveaux citoyens à notre belle Commune, dont 30 enfants âgés de moins de 18 ans. Ces chiffres ne tiennent pas comptes des dossiers des jeunes entre 18 et 25 ans, dont les dossiers sont traités directement par le Conseil administratif et des naturalisations facilitées de conjoints suisses qui sont traitées directement par le Secrétariat d'Etat aux Migrations.

Le pic de demande qui était la conséquence du durcissement des prérequis pour demander la citoyenneté suisse (permis C, examen linguistique, etc...) me semble avoir été maîtrisé par la commission que j'ai l'honneur de présider. Je relève, que parmi les dossiers reçus en avril et mai, deux sont déjà des demandes déposées en 2019.

Je ne pourrai terminer ce bilan, sans remercier mes troupes qui ont œuvré avec enthousiasme et compétence en se dévouant pour effectuer les visites et pour tenir les délais.

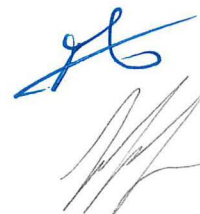
Je remercie particulièrement, Mme PaRe et M. JeMaHa commissaires ad hoc, qui ont demandé à être relevés de leur mission cette année.

Je me permets également de citer nommément mes autres commissaires, à qui j'adresse également mes remerciements pour le travail accompli ; Mesdames CaLa et RuZwi, ainsi que Messieurs RoSu, AnGi et MaFa. Un remerciement également à Mme BeLeRi qui nous a dépanné le temps d'une visite.

Je vous remercie pour votre attention.

Vive Collonge-Bellerive, Vive Genève, Vive la Suisse ! »

Applaudissements.



Prêt à intérêts négatifs

M. BIRCHLER fait part d'une expérience faite par une commune genevoise au sujet des taux d'intérêts négatifs.

« Le basculement du LIBOR-CHF dans des taux négatifs peut-il contraindre le prêteur à payer des intérêts à l'emprunteur ?

En 2006, une commune genevoise emprunte CHF 100 Mios à une banque. Les parties conviennent que le prêt porte intérêt au taux LIBOR-CHF à six mois, augmenté d'un taux fixe. En janvier 2015, l'introduction d'un taux d'intérêt négatif et l'abolition du taux plancher CHF-EUR par la BNS ont pour conséquence le basculement du LIBOR-CHF dans des taux négatifs. L'emprunteuse, la commune donc, demande alors à la banque de lui payer des intérêts, de tels taux négatifs impliquant selon elle une inversion du flux des paiements des intérêts.

Le Tribunal de première instance et la Cour de justice rejettent la demande en paiement de plus de CHF 700'000.- déposée par l'emprunteuse. Selon la Cour de justice, les parties n'avaient pas prévu l'éventualité d'un taux négatif.

Saisi par l'emprunteuse, le Tribunal fédéral procède à un examen minutieux de la notion d'intérêt dans le cadre d'un prêt de consommation. Alors qu'en matière civile le prêt est présumé gratuit, il est présumé onéreux en matière commerciale. L'intérêt constitue alors la compensation de la mise à disposition d'un certain capital à l'emprunteur pendant la durée du prêt. L'intérêt négatif ne correspond pas à la notion juridique de l'intérêt.

Le Tribunal fédéral tranche finalement que l'emprunteuse n'a pas le droit au paiement d'intérêts. Partant, le Tribunal fédéral rejette le recours de la commune genevoise. »

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

8. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à Mme le Maire.

Mme de PLANTA annonce que le traditionnel repas qui suit cette dernière séance avant les vacances d'été se tiendra au bord du lac, dans la propriété de M. FREY. Elle ajoute que ce dîner sera iranien sur proposition du Président du Conseil municipal. Elle adresse à M. FREY et son épouse un immense merci pour leur accueil.

Dernière année de législature

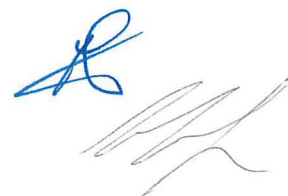
Elle indique que c'est la dernière fois qu'elle occupera la fonction de Maire. Elle relève combien cette dernière année sera remplie d'émotion, car chaque chose entreprise l'est pour la dernière fois... Elle peine à réaliser, tant elle aime sa fonction et sa commune, mais aussi la façon d'y travailler.

Elle constate que ce qui a toujours prévalu dans cet hémicycle, ce n'est ni la rigidité, ni le formalisme excessif. Une des richesses essentielles des élus de cette commune, est d'arriver autant que possible de faire le moins de combats politiques. Elle salue le nombre de fois où elle a vu, sur de nombreux sujets, des alliances se créer et des votes à l'unanimité.

Elle fait le lien avec le report du vote de la résolution et indique que si sur un sujet, certes important, il y a des esprits divergeant, il faut les respecter. A titre personnel, elle ne croit pas que le vote qui devait avoir lieu ce soir, sera très différent de celui qui aura lieu au mois de septembre, mais elle pense que la sagesse des uns et des autres, fait que cette décision est respectée.

Finalement, elle relève que beaucoup de travail a été effectué cette année et que cette dernière année de législature s'annonce encore bien chargée, avec de beaux projets. Elle sait que chacun a à cœur de travailler au service de la population et elle s'en réjouit.

Applaudissements



M. le Président remercie Mme de PLANTA et passe la parole à M. GOEHRING.

Projet Save a life - défibrillateurs

Dans le cadre du projet Save a life, **M. GOEHRING** informe de l'installation de cinq nouveaux défibrillateurs sur la commune en sus des trois existants, dont un se trouve à la salle communale et les deux autres dans les véhicules de la Police municipale.

Il indique où se situent les cinq nouveaux défibrillateurs :

- Plage de la Savonnière, fixé sur le bâtiment des WC, chemin Armand-Dufaux
- Nouvelle Pharmacie de Collonge, place du Quadrilatère, ch. du Pré d'Orsat 8-10
- l'épicentre- sur la façade de l'épi-café, ch. de Mancy 61
- Pallanterie, sur l'ancien bâtiment de la Fondation, route de Compois 6
- Vézenaz, sur le bâtiment de l'état civil, ch. des Rayes 1, sur la petite place à côté du Panneau d'affichage officiel.

Pour mémoire, il rappelle que ce projet a pour but de développer un réseau de défibrillateurs sur le territoire cantonal, répertorié sur une plateforme, permettant un réseau de premiers répondants, volontaires, d'intervenir rapidement en cas d'alarme. Il ajoute qu'une présentation sera faite au personnel communal et aux pompiers autour du 26 septembre prochain. Il indique que les personnes intéressées peuvent prendre contact avec l'administration communale.

Conseil du Fonds intercommunal

M. GOEHRING indique que le Conseil du Fonds intercommunal a voté le budget 2020. Il précise que le budget est de 18'000'000 F pour un boni estimé de 350'000 F.

Police municipale - Commune de Jussy

M. GOEHRING informe que la commune de Jussy désire rejoindre la convention existante avec la Police municipale de la commune dès le 1^{er} janvier 2020 à un taux d'environ 40 %.

M. le Président remercie M. GOEHRING et passe la parole à M. THORENS.

Places supplémentaires de crèche

M. THORENS indique que toutes les communes membres du groupement ont voté des résolutions pour des places supplémentaires de crèche.

Canicule - mesures concernant la petite enfance

M. THORENS indique avoir reçu un appel de la direction de la crèche de l'Île aux Mômes qui a décidé, en raison des hautes températures dans la crèche, de partager pendant deux jours les enfants en deux groupes, une partie restera à la crèche et l'autre ira au cycle d'orientation de Bois-Caran à l'ombre. En ce qui concerne les jardins d'enfants, des mesures sont prises pour rafraîchir les enfants et les garder à l'ombre.

M. le Président M. THORENS remercie et passe la parole à Mme de PLANTA.

Mme de PLANTA indique que le Conseil administratif a décidé de maintenir le cortège des Promotions, le parcours n'étant pas contraignant. Des bouteilles d'eau seront distribuées au départ du cortège qui débutera à 18h15. Elle indique que les enfants devraient raisonnablement être couverts sur la tête, ainsi que les adultes.



M. le Président informe que c'est Mme GAUTIER qui offrira le champagne lors de la soirée qui suivra, en l'honneur de son récent anniversaire. Il prie ensuite le public, les membres de l'administration et les Conseillers administratifs de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

9. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Trois dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 20h20.

Collonge, le 25 juin 2019.



Législature 2015-2020
Délibération 19-17
Séance du 25 juin 2019

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 2'490'000 F, destiné à l'acquisition des parcelles N^{os} 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive, sises aux chemins de la Bise et des Marêches, propriété de TCS Training & Loisirs SA.

Conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et k) et à l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu la volonté du TCS Training & Loisirs SA de vendre les parcelles N^{os} 5676, 6052, 6053 et leurs parcelles en dépendance N^{os} 7642 et 8578 de la commune de Collonge-Bellerive et l'opportunité pour la commune de Collonge-Bellerive de les acheter,

vu la proposition d'achat de la commune de Collonge-Bellerive du 9 août 2018, acceptée par le TCS Training & Loisirs SA le 5 octobre 2018,

vu que les parcelles susmentionnées sont situées en zone 5 et font partie du plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs - sous-périmètre B) No 28679B-515, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 1995,

vu le projet d'acte notarié établi par M^e Nathalie Beaud Zurcher, notaire à Genève en date du 29 avril 2019,

vu l'exposé des motifs du 13 juin 2019,

vu les rapports de la commission Aménagement du 14 septembre et 7 octobre 2015 et du 12 septembre 2016,

vu les rapports de la commission des Finances du 17 octobre 2017 et du 13 mai et 11 juin 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (18 oui, le Président a voté)

1. D'autoriser le Conseil administratif à signer une promesse d'achat et l'acte de vente subséquent, selon les conditions précisées dans le projet d'acte notarié du 29 avril 2019, établi par Me Nathalie Beaud Zurcher, destiné à l'acquisition des parcelles mentionnées ci-dessous de la commune de Collonge-Bellerive, sises aux chemins de la Bise et des Marêches, d'une surface totale de 3014 m², propriété de TCS Training & Loisirs SA, soit :
 - a) Parcelles N°5676, d'une surface de 1084 m² et N°6052, d'une surface de 870 m² dont dépendent une part indéterminée des parcelles N^{os} 7642 d'une surface de 2089 m² et 8578 d'une surface de 980 m² (chemin des Marêches) ;
 - b) Parcelle N°6053 d'une surface de 1060 m².
2. De conditionner la signature de l'acte de vente à l'obtention, par la commune, dans les 10 ans dès la signature de la dite promesse d'achat, de la modification du plan de site de la Pointe-à-la-Bise, par la sortie de celui-ci des parcelles N^{os} 5975, 6499 et 6504 de Collonge-Bellerive, propriété de TCS Training & Loisirs SA, le tout dûment entré en force.
3. De s'engager à accorder à la société TCS Training & Loisirs SA, une indemnité conditionnelle (droit au gain) en cas de sortie du plan de site de la Pointe-à-la-Bise (secteur loisirs), N°



28679B-515, adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 1995, de tout ou partie des parcelles N° 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive.

Etant précisé, d'une part, que le montant de l'indemnité s'élèvera à 250 F par mètre carré de terrain sorti du plan de site et, d'autre part, que cette indemnité conditionnelle n'existera que pendant une durée de 10 ans, dès la signature de l'acte de vente définitif.

4. D'autoriser l'inscription au Registre foncier d'une hypothèque maximale de 753'500 F en faveur de TCS Training & Loisirs SA grevant collectivement les parcelles N°s 5676, 6052 et 6053 de la commune de Collonge-Bellerive en premier rang et sans concours, pour garantir ce droit au gain.
5. De faire constituer, en garantie de la promesse de vente, un droit d'emption d'une durée de 10 ans en faveur de la commune, sur les parcelles décrites et selon l'acte mentionné en point 1.
6. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement d'un montant global de 2'490'000 F se composant de :
 - a) un montant de 1'657'700 F pour l'acquisition des parcelles N°s 5676, 6052, 6053 et leurs dépendances qui sera versé le jour de la signature de l'acte de vente définitif ;
 - b) un montant maximum de 753'500 F correspondant à l'indemnité conditionnelle prévue au point 3 susmentionné ;
 - c) Un montant de 78'800 F pour les honoraires de mandataires, ainsi que pour les frais d'actes et autres droits.
7. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt jusqu'à concurrence du montant de 2'490'000 F et/ou à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
8. De comptabiliser la dépense prévue à l'article 6 dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Collonge-Bellerive, dans le patrimoine administratif.
9. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le 34.33 dès l'année d'acquisition des parcelles Nos 5676, 6052 6053 et leurs dépendances.
10. De solliciter l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
11. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres en vue de la signature des actes notariés et autres documents nécessaires.



Législature 2015-2020
Délibération 19-18
Séance du 25 juin 2019

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir, pour un montant de 682'920 F, la parcelle non bâtie N°5180, feuille 84, de 3'794 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de M. Rémy Roy.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre k) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'à l'article 14 des statuts de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie, adoptés par les communes de Meinier, le 9 novembre 2017 et Collonge-Bellerive, le 21 novembre 2017 et en vigueur depuis le 8 décembre 2018,

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand-Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud N°29894-515-525, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu le Plan stratégique de développement de la zone industrielle et artisanale de la Pallanterie pour la période 2019-2028, adopté par le Conseil de Fondation le 13 février 2019, mentionnant notamment les investissements (acquisitions foncières...) et aménagements (routes, infrastructures...) nécessaires à la viabilisation du secteur Pallanterie-Sud (extension de la zone),

vu l'acte de vente à terme et l'avenant à cet acte établis par Me Etienne Jeandin et signés par les parties, respectivement les 7 mai et 12 juin 2019,

vu l'exposé des motifs de la Fondation de la Pallanterie, du 11 juin 2019,

vu le rapport de la commission des Finances du 11 juin 2019,

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte

à l'unanimité (17 oui, une abstention, le Président a voté)

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie à acquérir la parcelle non bâtie N°5180, feuille 84, de 3'794 m², sise sur la commune de Collonge-Bellerive, propriété de M. Rémy Roy, pour un montant de 682'920 F, selon l'acte notarié, ainsi que l'avenant à cet acte établis par Me Etienne Jeandin respectivement les 7 mai et 12 juin 2019.

Législature 2015-2020
Délibération 19-19
Séance du 25 juin 2019

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2019 d'un montant total de 262'200 F, destinés à divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions.

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les prévisions des recettes fiscales 2019 communiquées par le Département des Finances au mois de juin 2019,

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2019, concernant notamment divers travaux d'entretien, honoraires, achats et subventions, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget déjà engagées,

vu les rapports des commissions : Bâtiments et logement du 9 avril, Scolaire du 23 mai, Finances du 27 mai, Environnement et développement durable du 17 juin 2019.

vu le rapport de la commission des Finances du 11 juin 2019,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
accepte
à l'unanimité (17 oui)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de 262'200 F qui seront comptabilisés dans le compte de résultat sur les comptes :

0220.00.31020.01	Services généraux / Rapport administratif	5'000
0220.00.31320.05	Services généraux / Honoraires fiduciaires	41'000
2170.10.36310.20	Ensemble des écoles / Subvention au canton enseignement hors niveau primaire	5'000
3220.00.31100.00	Centre culturel épicecentre / Acquisition machines, équipements	6'200
3420.10.31010.00	Plages/Achats fournitures et marchandises d'exploitation	20'000
3420.76.31300.11	Manifestation des aînés repas, sortie / frais de réception, de protocole	4'000
4220.00.36360.00	Sauvetage du lac / Subvention forfaitaires aux sociétés communales	25'000
9630.55.34310.00	Hermance 150 / Entretien courant bâtiment du PF	66'000
9630.90.31310.00	CMAP / Thonon 152 C / locaux artisanaux / Entretien courant bâtiments PF	90'000

Total	262'200
-------	---------

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

